

Foire Aux Questions

Bilan de compétences

Qu'est-ce qu'un bilan de compétences ?

Le bilan de compétences défini à l'article R. 6313-4 du code du travail a pour objet de « Permettre à des travailleurs d'analyser leurs compétences professionnelles et personnelles, ainsi que leurs aptitudes et leurs motivations afin de définir un projet professionnel et le cas échéant, un projet de formation. »

A qui s'adresse le bilan de compétences ?

Aux salariés du secteur privé en contrat à durée indéterminée ou déterminée, aux salariés du secteur public (fonctionnaires ou agents non titulaires), aux demandeurs d'emploi et aux travailleurs non-salariés

Comment se déroule un bilan de compétences ?

Il se déroule en trois phases (phase préliminaire, d'investigation et de conclusion) pour une durée maximale de 24h. Vous pouvez consulter votre consultante AXIS AND SEARCH CONSULTING pour construire un accompagnement sur-mesure. Le cabinet s'engage à respecter le code de déontologie des psychologues ainsi que les règles déontologiques afférentes au bilan de compétences.

Avez-vous plusieurs formules de bilan de compétences ?

Oui. Axis & Search Consulting propose 4 formules, afin d'adapter la durée et le niveau d'accompagnement aux besoins de chaque bénéficiaire :

- VIA – 8 heures
- ESSENTIA – 13 heures
- ALTER EGO – 15 heures
- EXTENSO – 24 heures

Toutes les formules respectent les trois phases réglementaires du bilan de compétences. Elles s'appuient sur une méthodologie structurée, des outils d'évaluation adaptés et un travail personnel guidé entre les séances. Le choix de la formule est défini lors de l'entretien préalable en fonction de votre situation, de vos besoins et du niveau d'approfondissement souhaité

Comment choisir l'une ou l'autre des formules Bilan Axis And Search Consulting ?

Le choix de la formule s'effectue lors de la séance préalable de **diagnostic**. Durant cet échange, votre conseillère clarifie avec vous votre situation, vos besoins, votre niveau d'avancement et la manière dont vous souhaitez être accompagné(e). Elle vous propose ensuite la formule qui paraît la plus adaptée.

En fonction de votre profil et de votre situation, vous pouvez toutefois déjà vous repérer parmi les quatre formules proposées.

/// Formule EXTENSO – 24 heures

Cette formule convient particulièrement si vous avez un parcours professionnel riche, si vous souhaitez prendre le temps de revisiter votre trajectoire ou si vous traversez une période de questionnement importante.

Elle peut aussi être pertinente lorsque vous avez déjà réalisé un bilan de compétences il y a plusieurs années et que vous ressentez aujourd'hui le besoin de redéfinir ou de clarifier votre avenir professionnel.

EXTENSO comprend 8 séances individuelles de 2 heures. Ce format laisse davantage de place aux échanges, à l'expression du vécu professionnel, à l'analyse et à la construction progressive du projet.

Il permet également une guidance plus soutenue de la conseillère lorsque le besoin d'élaboration en face à face, de mise en mots et d'accompagnement progressif occupe une place importante dans la démarche.

/// Formule ESSENTIA – 13 heures

ESSENTIA reprend la même méthodologie, les mêmes outils et les mêmes objectifs fondamentaux que la formule EXTENSO, dans un format plus concentré.

Elle comprend l'ensemble des étapes essentielles du bilan : analyse du parcours, exploration des valeurs et motivations, personnalité, compétences, identification des pistes professionnelles, étude de leur faisabilité et construction du plan d'action.

Les rendez-vous sont plus courts, généralement de 1 heure à 1 h 30, et sont complétés par un travail personnel guidé entre les séances.

ESSENTIA peut convenir si vous souhaitez bénéficier d'un bilan complet dans un cadre structuré et plus resserré, si vous êtes à l'aise avec le travail personnel entre les rendez-vous et si votre situation permet d'avancer avec des temps d'échange plus concentrés.

Cette formule a également été pensée pour permettre l'accès à un accompagnement complet dans le cadre des modalités actuelles de financement du CPF.

/// Formule Alter Ego – 15 heures

Cette formule peut convenir si vous êtes expérimenté(e), si vous avez déjà travaillé sur votre profil professionnel ou votre parcours dans le cadre d'un précédent bilan ou d'un autre accompagnement, et si vous souhaitez confirmer un ou deux choix d'évolution ou de mobilité professionnelle.

ALTER EGO comprend 5 séances individuelles d'environ 2 heures.

Ce format permet d'approfondir une réflexion déjà engagée, de confronter plusieurs hypothèses professionnelles et de sécuriser un choix d'évolution dans un cadre plus resserré qu'EXTENSO.

/// Formule Via – 8 heures

Cette formule peut convenir si vous avez un profil junior avec peu d'expérience professionnelle et souhaitez valider un projet professionnel déjà identifié.

Elle peut également répondre au besoin d'une personne expérimentée ayant déjà réalisé un bilan de compétences ou un travail approfondi sur son parcours et souhaitant aujourd'hui être accompagnée pour confirmer un projet d'évolution ou de mobilité déjà relativement défini.

VIA comprend 3 séances individuelles d'environ 2 heures.

Est-ce que je peux mettre en place rapidement mon accompagnement bilan de compétences ?

Après acceptation du devis et signature du contrat ou de la convention, le bilan peut démarrer dans un délai d'environ 15 jours ouvrables.

Pour un financement via Mon Compte Formation, la réglementation impose un délai minimum de 11 jours ouvrés entre la confirmation d'inscription par l'organisme et le début du bilan.

Comment faire ma demande de bilan avec Axis And Search Consulting ?

Vous pouvez prendre contact de plusieurs façons :

1. **Via le formulaire de contact du site internet**
Cécile Bueno-Klein vous recontacte dans un délai de 48 heures afin d'organiser un entretien préalable de diagnostic.
2. **Via la plateforme Mon Compte Formation**
Vous pouvez effectuer une demande de pré-inscription directement sur la plateforme. Vous serez également recontacté(e) dans un délai de 48 heures.
3. **Par courriel**
À l'adresse : contact@axis-and-search.com, en précisant l'objet de votre demande.
4. **Par téléphone**
Au 06 15 15 87 64. Si vous laissez un message, pensez à indiquer vos prénom, nom et numéro de téléphone afin de pouvoir être rappelé(e).

Que vais-je faire pendant mon accompagnement ?

Vous allez réaliser ...

Des tests psychométriques de motivation, d'intérêts professionnels, de personnalité, de management, de stress, de valeurs et d'aptitudes spécifiques si besoin.

Des questionnaires d'auto-évaluation de la personnalité, des compétences, des connaissances, des besoins

Des Enquêtes Métiers

... afin d'être capable de :

- Rechercher des informations sur les métiers, leur évolution, les compétences recherchées par les employeurs, le marché de l'emploi, les formations et les dispositifs de financement
- Analyser votre parcours professionnel
- Identifier vos compétences, connaissances, qualités, valeurs, motivations, besoins, intérêts et aspirations
- Construire un projet professionnel réaliste et réalisable
- Vous adapter à la réalité du terrain ou à toute autre élément contextuel ou situationnel contrevenant au projet initial
- Définir un plan d'action jalonnée d'étapes
- Mettre en œuvre le plan d'action en mobilisant les savoirs et savoir-faire acquis pendant le bilan

Le bilan de compétences est-il possible à distance ?

Oui. Le bilan peut être réalisé en présentiel, à distance ou selon un format mixte. Les séances à distance se déroulent en visioconférence. Une connexion internet stable et une webcam sont nécessaires.

Comment sont planifiées les séances ?

Le planning est défini avec votre consultante avant le démarrage du bilan. Il peut être ajusté en cours d'accompagnement en fonction de vos contraintes et de l'avancement de votre démarche, sous réserve d'un accord commun.

🗣 Est-ce que mon employeur ou mon conseiller à l'emploi sera informé du déroulement de mon bilan de compétence ?

Non. L'intégralité des échanges entre vous et votre conseillère demeure strictement confidentielle. Au sens de l'article L.6313-4 du code du travail, vous êtes destinataire des résultats détaillés et du document de synthèse. Ces éléments ne peuvent être communiqués à une autre personne ou institution qu'avec votre accord.

🗣 Est-ce que le bilan de compétence est accessible aux Personnes en Situation de Handicap (PCH) ?

Oui. Axis & Search Consulting veille à rendre le bilan de compétences accessible aux personnes en situation de handicap et à adapter, lorsque cela est nécessaire, les modalités d'accompagnement à la situation du bénéficiaire.

Lors de l'entretien préalable, les éventuels besoins d'adaptation peuvent être évoqués afin de rechercher les conditions les plus appropriées : rythme des séances, organisation, modalités à distance ou en présentiel, supports utilisés ou conditions matérielles d'accueil.

Les bureaux d'Alès et de Saint-Quentin-la-Poterie sont accessibles aux personnes à mobilité réduite. Lorsque l'accès aux locaux d'Avignon n'est pas possible, une solution adaptée est recherchée avec le bénéficiaire.

Cécile Bueno-Klein est référente handicap et peut être contactée en amont de l'accompagnement afin d'étudier les besoins spécifiques et les possibilités d'adaptation.

🗣 Le bilan peut-il être financé par mon employeur ?

Oui. L'employeur peut financer tout ou partie du bilan dans le cadre de son plan de développement des compétences. Une convention tripartite entre l'employeur, le salarié et le cabinet est signée. Tous les échanges entre le salarié et le consultant restent confidentiels. Le salarié transmet à son employeur un compte rendu qu'il aura préalablement validé avec le consultant. Ainsi le bilan peut donner lieu à deux comptes rendus distincts : un exclusivement à destination du salarié et un à destination de l'employeur et généralement plus orienté sur les possibilités de mobilité interne.

🗣 Faut-il avoir l'accord de l'employeur pour faire un bilan de compétences ?

Si le bilan est réalisé pendant votre temps de travail, l'accord de l'employeur est nécessaire pour organiser votre absence. Lorsqu'il est réalisé en dehors du temps de travail, la démarche peut rester personnelle et confidentielle.

🗣 Le bilan peut-il être financé par le CPF ?

Oui. Le bilan de compétences peut être financé avec vos droits CPF, dans la limite des règles applicables en 2026. Le montant mobilisable pour un bilan de compétences est plafonné à 1600 €. Une participation financière obligatoire peut également s'appliquer selon votre situation. Des financements complémentaires peuvent être mobilisés dans certains cas, notamment par l'employeur, l'OPCO ou France Travail.

🗣 Le bilan peut-il être financé par France Travail ?

Oui. Selon votre situation, France Travail peut participer au financement de votre bilan de compétences. Cette aide peut intervenir en complément de vos droits CPF ou dans le cadre d'un autre dispositif de financement. Les modalités dépendent de votre situation et de votre projet. Votre conseiller France Travail pourra vous indiquer les possibilités de prise en charge mobilisables.

Puis-je faire un bilan en arrêt de travail ?

Oui. Vous avez la possibilité de faire un bilan pendant un arrêt de travail. [Vous devez contacter le service social de l'Assurance Maladie](#). Ce service spécialisé a pour mission de vous aider en cas de difficultés à reprendre votre activité professionnelle. L'avis médical est une étape incontournable pour faire un bilan pendant un arrêt de travail. Votre médecin doit s'assurer que vous êtes en capacité de suivre les séances. L'assistante sociale vous accompagnera dans la demande d'accord préalable de votre médecin traitant.

Ou se trouve le centre de bilan de compétence Axis And Search Consulting ?

Bureau d'Alès : Bâtiment Myriapole, Digit'Alès 1675 Chemin de Trespeaux 30100

Bureau d'Avignon : 34 Rue Banasterie 84 000 Avignon Centre (proximité Palais des Papes)

Bureau de Saint-Quentin-la-poterie : 4 Place du Monument aux Morts 30700 - Centre village à 4 minutes du Parking des Halles

Pourquoi choisir Axis And Search Consulting ?

Axis & Search Consulting propose un accompagnement sur mesure, centré sur la situation, les besoins et les objectifs de chaque bénéficiaire. Les échanges se déroulent dans un cadre sécurisant et bienveillant, avec des outils adaptés, une écoute attentive et un accompagnement individualisé.

Cécile Bueno-Klein, psychologue du travail et des organisations, accompagne depuis plus de 15 ans des personnes dans leurs réflexions et transitions professionnelles. Son expérience en ressources humaines, en recrutement et en accompagnement lui permet d'articuler connaissance des parcours, compréhension des environnements de travail, marché de l'emploi et dispositifs de formation.

Elle accompagne également la préparation aux entretiens de recrutement ou de sélection lorsque cela est utile au projet.



Votre conseillère bilan est à votre écoute :

Cécile Bueno-Klein :
contact@axis-and-search.com

06 15 15 87 64

